

Rapport du groupe de travail Suivi des recommandations du CP concernant l'émission *Infrarouge* (RTS Un)

Séance du 20 mars 2017

1. SYNTHESE DU RAPPORT

En préambule, le Conseil du public (CP) souligne qu'il a pris acte d'une modification importante intervenue dans le domaine de l'animation, à savoir l'arrivée d'une nouvelle présentatrice en la personne de Romaine Morard depuis août 2016. L'examen attentif des émissions récentes amène cependant le CP à constater que les quatre recommandations émises n'ont pas été suivies par les Professionnels, tant dans la conception et la forme de l'émission que dans son animation. Raison pour laquelle, le Conseil du public attire à nouveau l'attention des Professionnels de la RTS sur les recommandations figurant aux points 3, 4, 5 et 6 du présent rapport.

Ceci dit, *Infrarouge* est un bon format ; l'émission aborde des thèmes d'actualité qui concernent un large public. Cette émission s'inscrit parfaitement dans la perspective d'un mandat de service public. Les enjeux, les spécificités et les temps forts du thème du jour sont bien amenés et complétés par des sujets réalisés en amont qui servent également de respiration bienvenue dans le débat ; l'injection de ces éléments permet aussi de recentrer les discussions lorsque les propos s'égarer trop.

2. CADRE DU RAPPORT

a) Mandat

Donné par le Conseil du public dans le cadre de la procédure de suivi des recommandations qui aura lieu lors du 1^{er} semestre 2017

b) Période de l'examen

Décembre 2016 à février 2017

Six émissions ont été analysées en détail. Il s'agit :

- 21.12.2016 « Après Berlin, à qui le tour? » ;
- 11.01.2017 « Spécial votation RIE III » ;
- 18.01.2017 « Un passeport bradé pour la 3e génération » ;
- 25.01.2017 « Doris Leuthard, Infrarouge spécial » ;
- 01.02.2017 « Après l'Hebdo, à qui le tour? » ;
- 08.02.2017 « Trump, où s'arrêtera-t-il? »

c) Examens précédents

Rapport du CP datant du 22 février 2016 et séance de travail du même jour.

d) Membres du CP impliqués

Pierre-André Berger (GE), Léon Gurtner (Conseil régional) responsable du rapport, Bernard Reist (VS).

e) Angle de l'étude : rappel des recommandations du rapport 2016

Le rapport 2016 du CP avait émis quatre recommandations. Elles portaient sur

- la configuration du studio, place et présence du public
- la vérification des faits, év. intervention d'un expert externe pour corriger si nécessaire les propos et informations énoncées par les invités lors des débats, contrôle des temps de parole
- ajout d'une courte synthèse en fin d'émission
- animation, posture méthodologique et intégration de nouveautés apportées en matière de scénarisation et du multimédia.

Remarque : il convient de signaler que lors de la discussion du CP avec les responsables de l'émission, en date du 22 février 2016, Mme E. Mamarbachi et M. D. Berger ainsi que M. P.-F. Chatton, directeur du département Actualité et Sports, ont apporté des réponses à ces différents points. Elles figurent dans le PV de la séance.

3. RECOMMANDATION N° 1 : configuration du studio et rôle du public

La formule adoptée avec estrades et bancs pour les spectateurs de l'émission ne nous paraît guère satisfaisante. Elle réduit le public à un rôle de potiche. Les gros plans sur un intervenant impliquent toujours les mêmes personnes en arrière-plan. Cette disposition n'accorde aucune fantaisie aux caméras et ce public n'apporte pas grand'chose à l'animation et au déroulement de l'émission. De plus, il est également relevé que les places inoccupées laissent une impression de vide et donc de désintérêt pour l'émission.

Le CP invite la réalisation à plancher sur une autre formule que celle d'un public aussi passif qu'inutile, par exemple en impliquant davantage les téléspectateurs présents dans les débats en leur passant tout simplement la parole. Même si l'exercice peut paraître périlleux, voire difficile à conduire, une telle prise de risque reste selon nous envisageable. Cet apport interactif en direct de la société civile complèterait fort bien la rubrique de fin d'émission « Parole citoyenne » qui se limite seulement à trois questions d'internautes via Facebook et // RTS Infrarouge.

Il existe aujourd'hui bien des possibilités de rendre attractif un arrière-plan avec des images fixes ou animées. De même, la disposition de la table pourrait être revue. Suggestion: pourquoi pas une table ronde ou des tables hautes ? On sait que les intervenants sont souvent plus à l'aise lorsqu'ils sont debout.

4. RECOMMANDATION N° 2 : vérification des faits et contrôle du temps de parole

Il serait délicat à nos yeux d'instaurer un système de vérification immédiate des propos avancés par les invités. Même utile sur le fond, cette manière de faire porterait sans doute à contestation, sans compter qu'elle impliquerait des frais de production non négligeables. Donc le CP n'en fait pas la recommandation.

En revanche, une mesure doit être prise en matière de gestion du temps. Nos observations nous ont amenés à constater que le temps de parole réellement utilisé par les intervenants est assez, voire passablement différent de l'un à l'autre. Dans l'édition sur le passeport suisse, l'intervenant UDC s'octroie bien plus de temps que son contradicteur féminin, sans que cela ne provoque d'intervention de l'animation. Idem sur *Trump, où s'arrêtera-t-il ?*

Ces temps de parole différents nuisent à la crédibilité de l'émission. **Le CP suggère de mettre en place un système objectif de mesure du temps pour chaque intervenant ou pour chaque partie, si le débat oppose deux groupes d'intervenants.** Ce système pourrait prendre la forme d'un chronomètre déroulant ou de colonnes optiques. Le téléspectateur et l'animateur auraient ainsi sous les yeux et de manière objective les temps de prise de parole de chaque partie. En termes de crédibilité, ce serait imparable.

5. **RECOMMANDATION N° 3 : courte synthèse en fin d'émission**

La synthèse devrait en principe être délivrée par l'animation, la conclusion par les intervenants.

Conclusion : celle-ci est soulignée par un petit lancement *Et si on concluait ...* suivi d'un passage de parole aux principaux intervenants. A la surprise du CP, dans plusieurs émissions, (21.12.2016 *Après Berlin, à qui le tour?* ; 11.01.2017 *Spécial votation RIE III* ; 01.02.2017 *Après l'Hebdo, à qui le tour?* ; 08.02.2017 *Trump, où s'arrêtera-t-il?*) seule une partie des invités a eu droit à conclure ! Etonnant !

La forme de la conclusion laisse parfois perplexe. Par ex. lors de l'émission du 21.12.2016, le seul feedback conclusif fut l'œuvre de Mme Gässle, invitée en duplex depuis Stuttgart qui conclut en une phrase par ces mots : «L'analyse des participants à l'émissions fut très bonne et très objective.» Quant à l'émission du 11 janvier 2017, la journaliste organisa la conclusion en ces termes: «Le moment est venu de conclure. Je demande aux deux parlementaires de cette table de bien vouloir donner leur mot d'ordre ».

Le CP émet aujourd'hui la recommandation qu'un mieux soit apporté à cette phase du débat.

Synthèse : il n'est effectivement pas judicieux de demander à l'animation de la réaliser. Le PV de la séance du CP de février 2016 indiquait que cette question est à l'étude.

Le CP confirme aujourd'hui qu'il faudrait effectivement solliciter un journaliste hors plateau qui serait chargé d'une part de relever les faits saillants de l'émission et, d'autre part, d'en tirer un bilan, même provisoire. Reste la question des coûts supplémentaires.

6. **RECOMMANDATION N° 4 : animation**

Il est intéressant de noter qu'Infrarouge s'ouvre à la fois à la formule *débat* et à un autre mode d'échanges que l'on pourrait qualifier de *discussion entre experts*, comme l'émission du 21.12.2016. La posture méthodologique en matière d'animation diffère d'un type d'émission à l'autre, et c'est bien normal. Il sied de relever que la seconde formule *discussion et échanges entre experts* privilégie une approche pédagogique rendant les débats plus compréhensifs et plus constructifs pour les téléspectateurs. En outre, les experts ne sur-jouent pas et évitent généralement les postures de chauffeur de salle à l'instar de certains débatteurs politiques qui savent fort bien utiliser la scène et la vitrine RTS pour se vendre et se faire connaître.

Le CP invite à réfléchir à l'équilibre des deux formules.

La qualité de l'animation est généralement bonne et le CP salue positivement l'arrivée de Mme Morard. C'est un fait que le style d'animation dépend étroitement... de l'animateur/trice. Sans doute aussi de la thématique proposée et de la qualité des intervenants. Mais il est clair que les styles des journalistes en plateau colorent et influencent le cours de l'émission, comme son contenu. Un ton trop incisif, des coupures de parole répétées et trop nettes, voire de poser une question et de couper l'intervenant alors qu'il a à peine commencé sa réponse peuvent indisposer les invités comme les téléspectateurs.

Le CP répète donc sa recommandation de l'an dernier, à savoir qu'un effort soit fait pour éviter d'interrompre de manière intempestive les intervenants,

Le CP souligne encore deux aspects liés à l'animation :

- La clé la réussite reste une solide préparation du sujet par les animateurs et **un accompagnement préalable renforcé de chaque intervenant**. Ne serait-il pas judicieux que chaque intervenant puisse visionner avant l'émission les sujets préparés, même une heure avant l'émission ? Cela lui permettrait d'affiner son argumentation, de ne pas être surpris, sachant que c'est souvent la surprise qui peut déclencher des ratages ou des dérapages.
- Lors des échanges de février 2016 avec les producteurs de l'émission, il avait été question d'un **sommaire**. Or, à l'analyse, aucun sommaire n'a jamais été évoqué. A aucune reprise l'animateur ou l'animatrice n'a précisé quels seront les temps forts de la thématique abordée. Le CP souhaite qu'une attention soit portée à cette recommandation qui, à notre sens, est de

nature à clarifier le débat, à lui donner une structure plus lisible, aussi bien pour les intervenants que pour le public.

En conclusion, le Conseil du public estime que le format de l'émission ***Infrarouge***, de même que sa durée valorisent une réelle liberté de parole et d'expression qui a toute sa place à la RTS et dont il encourage vivement le maintien. Il souhaite que des améliorations soient apportées dans le sens des recommandations émises lors de la séance de février 2016 et du présent rapport.

Fribourg, le 11 mars 2017

L. Gurtner
responsable du rapport